

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

TUNISIE LEASING

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray, 1082 - Tunis Mahrajène

Le groupe Tunisie Leasing, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2013. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF et Mr Mustapha MEDHIOUB.

BILAN CONSOLIDE AU 31 Décembre 2013 (exprimé en dinars)

	Notes	31 décembre			Notes	31 décembre	
		2013	2012			2013	2012
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Liquidités et équivalent de liquidités	5	<u>16 105 973</u>	<u>17 999 895</u>	PASSIFS			
Créance sur la clientèle				Emprunts et ressources spéciales			
Créances de leasing : encours financier		749 425 052	675 327 367	Concours bancaires		22 555 920	21 397 160
Moins : provisions		(18 862 170)	(17 519 124)	Emprunts et dettes rattachées	14	588 200 122	550 672 739
	6	<u>730 562 882</u>	<u>657 808 243</u>	Total Emprunts et ressources spéciales		<u>610 756 042</u>	<u>572 069 899</u>
Créances de leasing : Impayés		26 130 663	23 095 516				
Moins : provisions		(16 359 143)	(13 539 338)	Autres Passifs			
	7	<u>9 771 520</u>	<u>9 556 178</u>	Fournisseurs et comptes rattachés		29 226 304	18 966 606
Intérêts constatées d'avance		(5 350 968)	(4 826 102)	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	8	37 208 864	36 534 200
Total des créances sur la clientèle		<u>734 983 434</u>	<u>662 538 318</u>	Provisions pour passifs et charges	15	4 754 849	2 135 673
Acheteurs factorés		119 422 099	115 214 380	Passifs impôts différés	12	1 428 311	1 311 755
Moins : provisions		(4 184 646)	(3 231 722)	Dettes envers la clientèle	16	21 548 774	23 519 279
	8	<u>115 237 453</u>	<u>111 982 658</u>	Autres passifs	17	19 332 930	23 823 348
Portefeuille titres de placement		<u>2 039 036</u>	<u>2 829 011</u>	Total des autres passifs		<u>113 500 032</u>	<u>106 290 861</u>
Portefeuille d'investissement							
Titres mis en équivalence		9 509 669	8 550 033	CAPITAUX PROPRES			
Autres immobilisations financières		27 512 065	24 777 719	Capital social		41 500 000	35 000 000
Moins : provisions		(1 287 693)	(894 803)	Réserves consolidées		93 187 751	71 347 515
Total portefeuille d'investissement	9	<u>35 734 041</u>	<u>32 432 949</u>	Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>134 687 751</u>	<u>106 347 515</u>
Valeurs immobilisées				Résultat consolidé		14 655 918	11 860 909
Immobilisations incorporelles		13 352 322	12 243 335	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	18	<u>149 343 669</u>	<u>118 208 424</u>
Moins : amortissements		(7 594 975)	(5 568 294)	INTERETS MINORITAIRES	19	<u>84 338 416</u>	<u>76 595 003</u>
	10	<u>5 757 347</u>	<u>6 675 042</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>233 682 085</u>	<u>194 803 427</u>
Immobilisations corporelles		43 244 899	37 722 327				
Moins : amortissements		(14 490 942)	(12 935 873)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>957 938 159</u>	<u>873 164 186</u>
	11	<u>28 753 957</u>	<u>24 786 454</u>				
Total des valeurs immobilisées		<u>34 511 304</u>	<u>31 461 495</u>				
Actifs d'impôts différés	12	<u>987 002</u>	<u>1 187 993</u>				
Autres actifs	13	<u>18 339 916</u>	<u>12 731 866</u>				
TOTAL DES ACTIFS		<u>957 938 159</u>	<u>873 164 186</u>				

Etat des engagements hors bilan consolidé
Exercice clos le 31 Décembre 2013
(Montants exprimés en dinars)

	31 décembre	
	2013	2012
ENGAGEMENTS DONNES	83 875 828	60 761 543
Engagements de financement en faveur de la clientèle	75 822 228	54 921 543
Engagements sur titres	8 053 600	5 840 000
ENGAGEMENTS RECUS	136 858 757	126 579 130
Garanties reçues	20 711 109	23 107 791
Intérêts à échoir sur contrats actifs	116 147 648	103 471 339
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	59 550 203	54 713 727
Emprunts extérieurs	59 550 203	54 713 727

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période du 1^{er} janvier au 31 DECEMBRE 2013
(exprimé en dinars)

	Notes	31 décembre	
		2013	2012
Revenu de crédit bail	20	78 878 348	71 773 688
Revenu du factoring	21	12 228 975	10 070 453
Revenu des opérations de location longue durée		8 559 577	6 896 810
Autres produits d'exploitation		575 045	991 107
<u>Total des Produits d'exploitations</u>		100 241 945	89 732 058
CHARGES FINANCIERES NETTES	22	(35 451 766)	(30 044 094)
PRODUITS DES PLACEMENTS		1 629 123	369 667
PRODUIT NET		66 419 302	60 057 631
Charges de personnel		(12 841 964)	(11 592 469)
Autres charges d'exploitation		(12 699 374)	(10 889 819)
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	23	(4 503 740)	(4 220 936)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(6 689 849)	(5 041 739)
Dotations aux provisions pour risques divers	24	(3 001 078)	(1 150 890)
RESULTAT D'EXPLOITATION		26 683 297	27 161 778
Autres gains ordinaires		784 307	204 997
Autres pertes ordinaires		(147 747)	(1 510)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		27 319 857	27 365 265
Impôts différés		(334 988)	64 034
Impôts exigibles		(8 124 795)	(7 914 100)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		18 860 074	19 515 199
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	9	3 278 117	1 263 526
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		22 138 191	20 778 724
Part revenant aux intérêts minoritaires	19	(7 482 273)	(8 917 815)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		14 655 918	11 860 909
Résultat par action		1,806	1,625

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	31 décembre	
	2013	2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements reçus des clients	541 359 023	496 555 918
Décaissement pour financement de contrats de leasing	(492 089 576)	(455 081 388)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	323 082 716	315 406 721
Financements des adhérents	(313 836 348)	(311 739 712)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(14 829 163)	(14 234 077)
Intérêts payés	(34 807 124)	(25 026 159)
Impôts et taxes payés	(37 919 244)	(28 745 578)
Autres flux de trésorerie	(4 418 124)	4 080 939
	(33 457 840)	(18 783 336)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13 404 165)	(9 265 854)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 125 402	1 912 634
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(6 434 517)	(17 077 282)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	4 530 927	1 344 229
	(12 182 353)	(23 086 273)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'action	22 000 000	-
Dividendes et autres distributions	(14 652 017)	(10 120 459)
Encaissements provenant des emprunts	341 717 899	255 860 776
Remboursement d'emprunts	(299 029 540)	(206 440 732)
Flux liés au financement à court terme	(7 758 157)	20 466 510
	42 278 185	59 766 095
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		
	309 326	10 448
Variation de trésorerie		
	(3 052 682)	17 906 934
Trésorerie au début de l'exercice	(3 397 265)	(21 304 199)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	(6 449 947)	(3 397 265)

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
AU 31 DECEMBRE 2013**

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE « TLG »

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TLG** » est composé de onze sociétés spécialisées chacune notamment, dans l'un des métiers de la finance qui sont le leasing, le factoring, l'intermédiation en bourse et le capital investissement.

- La société « **Tunisie Leasing** » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Le capital social de Tunisie Leasing s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 41.500.000 dinars divisé en 8.300.000 actions de 5 dinars chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société « **Maghreb Leasing Algérie** » a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 décembre 2013, à la somme de 3.500.000.000 DZD divisé en 3.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement des titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en Bourse.

Le capital social de Tunisie Valeurs s'élève au 31 décembre 2013 à 10.000.000 dinars, divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune.

- La société « **Tunisie Factoring** » a été créée en juin 1999, avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement, et recouvrement de créances, détenues par ses clients et ses correspondants, représentées par des factures.

Le capital de Tunisie Factoring s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 10.000.000 dinars, divisé en 1.000.000 actions de 10 dinars chacune totalement libérées.

- **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de quatre sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest-Sicar** : constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque.

Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées.

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Sicar**: constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest International-Sicar**: constituée en 1998. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.
- **Tuninvest Innovations-Sicar**: constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

▪ **Les autres sociétés du Groupe**

- **Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF)** est une société anonyme constituée en 2001 avec pour objet principal l'audit économique, juridique et financier.

Son capital social s'élève à 400.000 dinars, divisé en 40.000 actions de 10 dinars chacune, détenu quasi - totalement par Tunisie Valeurs.

- **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD)** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures.

Son capital social s'élève à 250.000 dinars, divisé en 2.500 parts de 100 dinars chacune.

- **Société Pôle de Compétitive de Sousse** est une société anonyme constituée en 2009 avec pour objet principal le développement du pôle technologique de Sousse et des zones industrielles.

Son capital social s'élève à 5.000.000 dinars divisé en 500.000 actions de 10 dinars chacune.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2013

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie LLD		Maghreb L. Algérie		SPCS	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%
Tunisie Leasing	30 000	30,00%	352 645	36,51%	21 999	44,00%	12 500	25,00%	13 636	27,27%	569 765	56,98%			2 486	99,44%	1 049 995	30,00%	149 990	30,00%
Tunisie Valeurs							1 250	2,50%					39 994	99,99%						
Tunisie SICAR																				
Tuninvest SICAR																				
Tuninvest International SICAR																				
Tunisie Factoring																				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)											48 409	4,84%								
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																				
Autres	70 000	70,00%	613 355	63,49%	28 001	56,00%	36 250	72,50%	36 364	72,73%	381 826	38,18%	6	0,02%	14	0,56%	2 450 005	70,00%	350 010	70,00%
Total	100 000	100,00%	966 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	50 000	100,00%	1 000 000	100,00%	40 000	100,00%	2 500	100,00%	3 500 000	100,00%	500 000	100,00%

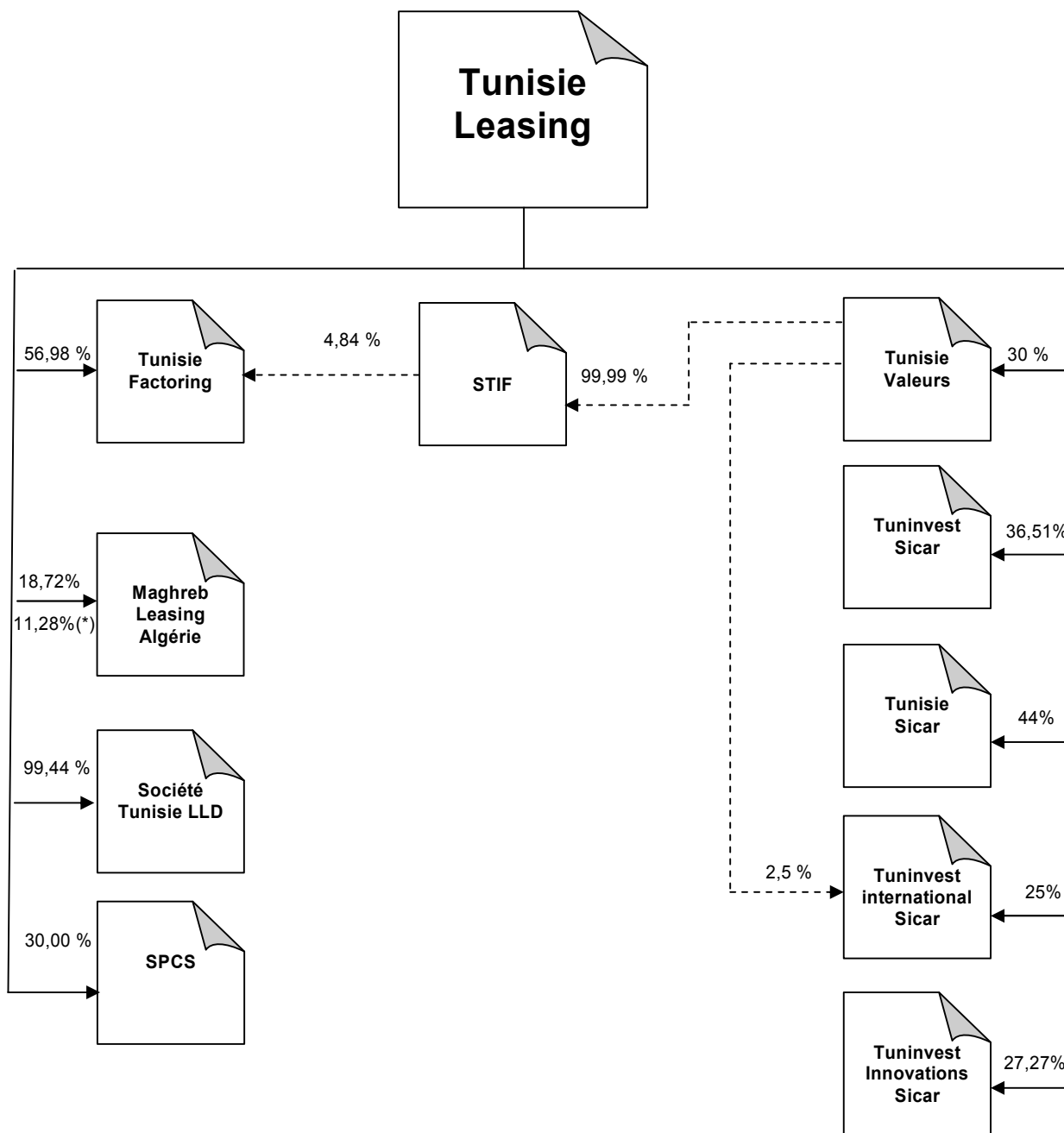
Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2013

	Tunisie valeurs		Tuninvest SICAR		Tunisie SICAR		Tuninvest Inter.SICAR		Tuninvest Innov. SICAR		Tunisie Factoring		STIF		Tunisie Location LD		Maghreb L. Algérie		SPCS		
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	
Tunisie Leasing	30,00%		36,51%		44,00%		25,00%		27,27%		56,98%				99,44%		18,72%	(*)	11,28%	30,00%	
Tunisie Valeurs								0,75%					30,00%								
Tunisie SICAR																					
Tuninvest SICAR																					
Tuninvest International SICAR																					
Tunisie Factoring																					
Société d'Ingénierie Financière (STIF)												1,45%									
Société Pole de compétitivité de Sousse (SPCS)																					
Autres																					
Total	30,00%	0,00%	36,51%	0,00%	44,00%	0,00%	25,00%	0,75%	27,27%	0,00%	56,98%	1,45%	0,00%	30,00%	99,44%	0,00%	18,72%	11,28%	30,00%	0,00%	
Total participation	30,00%		36,51%		44,00%		25,75%		27,27%		58,43%		30,00%		99,44%		30,00%		30,00%		

(*) A travers des contrats de portage

**TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
AU 31 Décembre 2013**



———— Participations directes

- - - - - Participations indirectes

(*) A Travers des contrats de portage

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Tunisie Valeurs	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Sicar	Influence notable (1)	Mise en équivalence
Tuninvest International Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Factoring	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Pôle de Compétitivité de Sousse (SPCS)	Contrôle exclusif (2)	Intégration globale
Maghreb Leasing Algérie	Contrôle exclusif	Intégration globale

(1) Bien que Tunisie Leasing détienne 44% du capital de Tunisie SICAR et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

(2) Bien que Tunisie Leasing détienne que 30% du capital de la Société Pôle de Compétitivité de Sousse et il existe une autre société qui détienne une fraction égale à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale car le représentant de Tunisie Leasing a été désigné en tant que Président Directeur Général de cette société, ce qui lui permettra de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette dernière.

- La Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) a été intégrée globalement au niveau de Tunisie Valeurs
- Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- **Traitement des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires: ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ **Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle ou mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

▪ **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment:

- La norme comptable générale (NCT 1);
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et la NCT 37 (Participations dans des coentreprises), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38);
- Règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires n°99-04 du 19 mars 1999, n°2001-12 du 4 mai 2001, n°2012-09 du 29 juin 2012, n°2012-20 du 6 décembre 2012 et n°2013-21 du 30 décembre 2013.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe TLG sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les titres immobilisés ainsi que les titres de placement sont enregistrés dans les livres à leur valeur d'acquisition, les frais y afférents sont inscrits directement dans les charges.

Au 31 décembre, les plus-values potentielles ne sont pas constatées en produits sauf, en ce qui concerne les titres SICAV.

Les moins values latentes affectent le résultat de la période, et sont constatées par le biais de provision pour dépréciation.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Avant 2008, Tunisie Leasing enregistrait les investissements de leasing à l'actif du bilan selon l'approche juridique pour leur coût d'acquisition en tant qu'immobilisation et leur appliquait un amortissement financier sur la durée du bail. L'amortissement du bien correspond à la portion du capital incluse dans chaque loyer facturé (principal).

Avec l'apparition de l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008 portant approbation de la norme comptable NCT 41 relative aux contrats de location, et à partir de 2008, Tunisie Leasing comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la réglementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Tunisie Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définies par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

- . Les cautions bancaires
- . Les actifs financiers affectés
- . Les dépôts de garantie
- . Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard	:	Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
. Matériel spécifique	:	Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
. Immeubles	:	Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- le contrat est au contentieux depuis plus de six mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu;
- le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de six mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (Maghreb Leasing Algérie)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.

Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	30%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (Tunisie Factoring)

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLG.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Conformément à la norme comptable NC 41, Tunisie Leasing ne distingue plus entre les loyers de leasing et les amortissements financiers aussi bien pour les nouveaux contrats que pour les anciens. Une rubrique intérêts sur crédit bail figure au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 du circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
-Banques	16 092 558	17 990 650
-Caisses	13 415	9 245
<u>Total général</u>	<u>16 105 973</u>	<u>17 999 895</u>

NOTE 6 : CREANCES DE LEASING : ENCOURS FINANCIERS

Les créances de leasing s'analysent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Créances de leasing (encours financiers)	737 349 852	666 760 108
- Créances échues (valeurs résiduelles échus)	624 580	720 681
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	11 450 620	7 846 578
<u>Total brut</u>	<u>749 425 052</u>	<u>675 327 367</u>
- Provisions pour dépréciation de l'encours classé	(15 985 607)	(14 568 160)
- Provisions pour dépréciation de l'encours courant	(2 869 975)	(2 930 461)
- Provisions pour dépréciation des valeurs résiduelles	(6 589)	(20 503)
<u>Total des provisions</u>	<u>(18 862 170)</u>	<u>(17 519 124)</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2013</u>	<u>730 562 882</u>	<u>657 808 243</u>

L'analyse par maturité de l'encours financier des contrats de leasing se détaille comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Paiements minimaux sur contrats actifs	<u>830 923 447</u>	<u>753 636 697</u>
A recevoir dans moins d'1 an	354 469 631	314 042 154
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	466 382 740	429 024 948
A recevoir dans plus de 5 ans	10 071 075	10 569 595
Produits financiers non acquis	<u>116 147 648</u>	<u>103 471 339</u>
Encours contrats actifs (1)	<u>714 775 798</u>	<u>650 165 357</u>
A recevoir dans moins d'1 an	292 735 998	263 437 529
A recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	412 805 176	377 158 796
A recevoir dans plus de 5 ans	9 234 624	9 569 032
Créances en cours (2)	<u>11 450 620</u>	<u>7 846 578</u>
Créances échues (3)	<u>624 580</u>	<u>720 681</u>
Contrats suspendus (contentieux) (4)	<u>22 574 054</u>	<u>16 594 751</u>
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	<u>749 425 052</u>	<u>675 327 367</u>

NOTE 7 : CREANCES DE LEASING : IMPAYES

L'analyse des comptes des clients se présente comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>Clients ordinaires</u>		
- Impayés	12 764 410	12 601 117
- Intérêts de retard à facturer	50 000	80 000
<u>Montant brut</u>	<u>12 814 410</u>	<u>12 681 117</u>
A déduire :		
- Provisions	(2 054 596)	(1 635 738)
- Produits réservés	(1 109 991)	(1 181 161)
<u>Montant net</u>	<u>9 649 823</u>	<u>9 864 218</u>
<u>Clients litigieux</u>		
- Impayés	13 167 695	10 265 841
- Créances radiées	148 558	148 558
<u>Montant brut</u>	<u>13 316 253</u>	<u>10 414 399</u>
A déduire :		
- Provisions	(10 697 270)	(8 773 518)
- Produits réservés	(2 345 537)	(1 787 044)
- Provisions sur créances radiées	(148 558)	(148 558)
<u>Montant net</u>	<u>124 887</u>	<u>(294 721)</u>
- Agios Réservés sur opérations de consolidation et de Relocation	(3 191)	(13 319)
<u>Solde des clients et comptes rattachés</u>	<u>9 771 520</u>	<u>9 556 178</u>

NOTE 8 : COMPTES COURANTS DES ADHERENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2013, comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>Comptes des acheteurs factorés</u>		
Comptes des acheteurs locaux	109 417 115	106 261 384
Comptes des acheteurs export	4 024 241	3 697 505
Comptes des acheteurs import	5 980 742	5 255 491
<u>Sous total</u>	<u>(A) 119 422 099</u>	<u>115 214 380</u>
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(3 738 569)	(2 838 658)
Provisions collectives sur compte adhérents	(424 144)	(389 464)
Provisions sur compte acheteurs	(21 933)	(3 600)
<u>Montant net</u>	<u>115 237 453</u>	<u>111 982 658</u>
<u>Comptes des adhérents</u>		
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)	454 084	485 863
Fonds de garantie	12 059 854	11 287 812
Compte import	5 980 742	5 255 491
Disponible	18 714 184	19 505 033
<u>Sous total</u>	<u>(B) 37 208 864</u>	<u>36 534 199</u>
<u>Encours de Financement des adhérents</u>	<u>(A) - (B) 82 213 235</u>	<u>78 680 180</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Titres mis en équivalence	9 509 669	8 550 033
Titres immobilisés	32 036 211	27 845 411
Prêts au personnel	1 631 724	1 624 406
Échéances à moins d'un an prêts au personnel	355 792	281 647
Dépôts et cautionnements versés	231 938	26 257
<u>Total brut</u>	<u>43 765 334</u>	<u>38 327 754</u>
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(6 743 600)	(5 000 000)
<u>Montant libéré</u>	<u>37 021 734</u>	<u>33 327 754</u>
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(1 268 216)	(875 327)
Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	(17 880)	(17 880)
Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(1 596)	(1 596)
<u>Total net</u>	<u>35 734 041</u>	<u>32 432 949</u>

NOTE 9 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT (SUITE)

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 Décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Coût d'acquisition	Ecart d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
	(a)	(b)				(a)
* Tuninvest Sicar	521 084	(35 033)	354 697	56 066	896 814	36,51%
* Tunisie Sicar	219 990	-	(56 209)	314 563	478 344	44,00%
* Tunisie Valeurs	3 038 451	-	1 473 354	927 135	5 438 940	30,00%
* Tuninvest International Sicar	128 750	-	376 838	6 085	511 673	25,75%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	-	73 270	1 974 268	2 183 898	27,27%
	<u>4 044 635</u>	<u>(35 033)</u>	<u>2 221 950</u>	<u>3 278 117</u>	<u>9 509 669</u>	

(a) Compte tenu des effets des participations indirectes

(b) Classé parmi les immobilisations incorporelles

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2013 comme suit :

<u>Emetteur</u>	Nombre d'action	Valeur nominale	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	Observation
- B.T.S	500	10	5 000			1997	
- S T I F	1	10	10			2000	
- Société moderne de titrisation	500	100	50 000		50 000	2002	
- Alios Finance	44 762		812 886			2006	
- FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	1 000	1 000	1 000 000			2010	
- Tourisme Balnéaire et Saharien	4 291	10	42 910		42 910	2000	(*)
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100	100			2010	
- Société BYZACENE	1 005	100	100 500		100 500	2006	(*)
- Société PROMOTEL TF	5 600	100	560 000			2009	(*)
- Amen Santé	48 085	10	480 850			2009/2010/2013	
- M.B.G	15 000	100	1 500 000			2009	(*)
- Marble & Limestone Blocks "M.L.B"	3 330	19	61 605			2009	(*)
- Société Touristique "OCEANA"	1 668	100	166 800			2009	(*)
- Société Méhari Beach Tabarka	6 667	100	666 700			2009	(*)
- Société Golden Yasmine Loisirs	10 000	10	100 000			2008	(*)
- Clinique El Amen La Marsa S.A	84	100	8 400			2010	
- Clinique El Amen Beja	818	100	81 800			2010/2012	
- Société YASMINE	400 000	10	4 000 000			2011/2013	
- Serts	40 000	10	400 000			2011	
- Société Agricole SIDI OTHMEN	35 000	100	3 500 000			2011/2013	
- Ennakl	389 000	1	4 998 650		1 074 806	2012	
- Amen Finance Company	100 000	100	10 000 000	5 000 000		2012	
- Tayssir	5 000	100	500 000			2013	
- FCPR Tuninvest Croissance	30 000	100	3 000 000	1 743 600		2013	
			32 036 211	6 743 600	1 268 216		

(*) Ayant fait l'objet de contrats de portage

TABLEAUX DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013
(Exprimés en dinars)

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33%	10 594 399	935 052	-	-	11 529 451	5 502 683	2 021 384	-	7 524 067	4 005 384
Logiciels (en cours)		1 406 141	173 935	-	-	1 580 076	-	-	-	-	1 580 076
Ecart d'acquisition		242 795	-	-	-	242 795	65 611	5 297	-	70 908	171 887
TOTAUX		12 243 335	1 108 987	-	-	13 352 322	5 568 294	2 026 681	-	7 594 975	5 757 347

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain	0%	1 143 058	-	-	-	1 143 058	-	-	-	-	1 143 058
Constructions	5%	6 193 718	8 328	116 525	-	6 318 571	1 264 555	473 019	-	1 737 574	4 580 997
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	20 345 959	9 787 727	-	5 635 414	24 498 272	5 907 499	3 611 585	3 087 524	6 431 560	18 066 711
Mobilier de bureau	10% et 20%	1 948 721	122 040	-	-	2 070 761	895 019	91 329	-	986 348	1 084 413
Matériel informatique	15% et 33%	2 666 464	212 277	-	-	2 878 741	2 297 023	204 836	-	2 501 859	376 882
Installations générales	10% et 15%	4 493 837	824 837	-	-	5 318 674	2 541 107	261 824	-	2 802 931	2 515 743
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		899 900	210 002	(123 750)	-	986 152	-	-	-	-	986 152
TOTAUX		37 722 327	11 165 211	(7 225)	5 635 414	43 244 899	12 935 873	4 642 593	3 087 524	14 490 942	28 753 957

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 12 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(1 167 019)	(1 215 234)
- Passif d'impôt différé, MLA	(261 292)	(96 521)
<u>Total des passifs d'impôt différé</u>	<u>(1 428 311)</u>	<u>(1 311 755)</u>
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	329 569	270 364
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	411 129	622 508
- Actif d'impôt différé, Tunisie Factoring	246 304	295 121
<u>Total des actifs d'impôt différé</u>	<u>987 002</u>	<u>1 187 993</u>
<u>Total des impôts différés</u>	<u>(441 309)</u>	<u>(123 762)</u>

NOTE 13 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Stocks	887 368	830 725
- Clients autres sociétés du groupe	414 428	458 693
- Fournisseurs, avances	2 459 925	869 973
- Avances et acomptes au personnel	156 806	156 904
- Crédit d'impôt	7 004 326	5 689 675
- Autres comptes débiteurs	2 350 755	1 172 873
- Produits à recevoir des tiers	1 780 016	892 292
- Produits à recevoir sur contrats de portages	251 675	224 717
- Charges constatées d'avance	1 109 604	1 028 563
- Frais d'émission des emprunts à long terme	2 455 230	1 941 621
<u>Total brut</u>	<u>18 870 133</u>	<u>13 266 036</u>
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(19 001)	(19 001)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(44 161)	(39 636)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(171 322)	(161 479)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(295 733)	(314 054)
<u>Total net</u>	<u>18 339 916</u>	<u>12 731 866</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Emprunts		
- Banques locales	161 353 672	130 444 480
- Banques étrangères	111 335 182	107 271 936
- Emprunts obligataires	223 292 000	212 000 000
- Crédit à court terme UTB	199 076	180 083
- Crédit à court terme BTE	2 866 824	2 638 932
- Ligne d'avance CITIBANK	11 000 000	11 000 000
- Ligne d'avance ABC	-	3 000 000
- Billets de trésorerie	64 250 000	70 000 000
- Amen Bank (Portages sur titres MLA)	2 943 693	4 050 320
<u>Total emprunts</u>	<u>577 240 446</u>	<u>540 585 751</u>
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	1 442 693	2 043 511
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	1 256 381	1 058 559
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	7 115 515	6 124 078
- Intérêts courus sur billets de trésorerie	68 133	65 886
- Intérêts courus sur Emprunts Amen Bank (Portages sur titres MLA)	1 076 955	794 955
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>10 959 677</u>	<u>10 086 989</u>
<u>Total</u>	<u>588 200 122</u>	<u>550 672 739</u>

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	130 444 480	235 583 828	204 674 636	161 353 672	64 926 023	96 427 649
* AL BARAKA BANK	19 000 000	86 000 000	80 000 000	25 000 000	-	25 000 000
* A.B.C TUNISIE	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE	4 000 000	-	4 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE	5 000 000	-	5 000 000	-	-	-
* A.B.C TUNISIE 2013/1	-	5 000 000	-	5 000 000	-	5 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/2	-	4 000 000	-	4 000 000	-	4 000 000
* A.B.C TUNISIE 2013/3	-	10 000 000	500 000	9 500 000	7 500 000	2 000 000
* CITIBANK	14 000 000	41 000 000	46 000 000	9 000 000	-	9 000 000
* ATIJARI BANK 2009	4 000 000	-	2 000 000	2 000 000	-	2 000 000
* ATIJARI BANK 2010	6 000 000	-	2 000 000	4 000 000	2 000 000	2 000 000
* ATIJARI BANK 2013	-	10 000 000	-	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* BIAT 2009/1	1 500 000	-	1 000 000	500 000	-	500 000
* BIAT 2009/2	3 500 000	-	2 000 000	1 500 000	-	1 500 000
* BIAT 2010	5 000 000	-	2 000 000	3 000 000	1 000 000	2 000 000
* BIAT 2011	5 833 334	-	3 333 334	2 500 000	-	2 500 000
* BIAT 2013/1	-	10 000 000	1 000 000	9 000 000	7 000 000	2 000 000
* BIAT 2013/2	-	5 000 000	1 250 000	3 750 000	1 250 000	2 500 000
* BTK 2013	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* AMEN BANK (SIMT)	65 334	-	65 334	-	-	-
* AMEN BANK 2011	13 916 244	-	13 916 244	-	-	-
* AMEN BANK 2012	11 545 227	-	9 948 070	1 597 157	-	1 597 157
* AMEN BANK 2013/1	-	10 000 000	10 000 000	-	-	-
* AMEN BANK 2013/2	-	15 000 000	937 500	14 062 500	10 312 500	3 750 000
* AMEN BANK 2013/3	-	11 584 603	-	11 584 603	5 792 302	5 792 301
* BNP (MLA)	13 116 444	-	4 167 333	8 949 111	4 067 778	4 881 333
* CITIBANK (MLA)	2 001 515	8 349 225	5 414 124	4 936 616	-	4 936 616
* AL BARAKA BANK(MLA)	14 123 348	5 230 000	4 541 324	14 812 024	7 877 711	6 934 313
* AMEN BANK (factoring)	4 500 000	-	2 000 000	2 500 000	500 000	2 000 000
* BTE (factoring)	-	7 000 000	-	7 000 000	4 825 241	2 174 759
* AMEN BANK 2012-I (LLD)	423 233	-	161 959	261 274	89 632	171 642
* AMEN BANK 2012-II (LLD)	945 417	-	231 876	713 541	467 458	246 083
* AMEN BANK 2013-III (LLD)	-	2 000 000	296 981	1 703 019	1 231 811	471 208
* A.T.B 2012-I (LLD)	474 384	-	158 072	316 312	148 309	168 003
* A.T.B 2012-II (LLD)	500 000	-	143 434	356 566	190 862	165 704
* A.T.B 2013-I (LLD)	-	420 000	109 051	310 949	172 419	138 530
BANQUES ETRANGERES	107 271 936	37 324 071	33 260 825	111 335 182	67 285 006	44 050 176
* BEI (credit participatif)	154 398	-	-	154 398	154 398	-
* B.E.I	1 968 201	-	1 105 389	862 812	196 410	666 402
* B.E.I	7 573 763	-	3 732 892	3 840 871	-	3 840 871
* B.E.I	6 778 312	-	2 668 138	4 110 174	1 384 659	2 725 515
* B.E.I	1 475 531	-	582 052	893 479	300 580	592 899
* B.E.I	5 917 315	-	1 929 791	3 987 524	2 015 320	1 972 204
* B.E.I	1 767 393	-	575 855	1 191 538	602 507	589 031
* B.E.I	1 673 667	-	292 874	1 380 793	1 082 939	297 854
* B.E.I	1 879 352	-	277 159	1 602 193	1 320 779	281 414
* B.E.I	1 879 888	-	277 154	1 602 734	1 321 295	281 439
* B.E.I	24 437 941	-	3 347 441	21 090 500	17 696 267	3 394 233
* PROPARCO	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* BIRD 2012	7 989 445	-	-	7 989 445	-	-
* BAD	-	5 944 071	-	5 944 071	5 944 071	-
* BEI (MLA)	1 907 197	-	1 907 197	-	-	-
* HSBC	9 109 203	-	2 181 666	6 927 537	2 094 310	4 833 227
* FRANSABANK	8 430 611	-	2 882 300	5 548 311	1 923 880	3 624 431
* ABC	16 329 718	10 460 000	6 334 198	20 455 520	10 183 966	10 271 554
* TRUST BANK	-	20 920 000	1 166 719	19 753 281	13 074 179	6 679 102
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	237 716 416	272 907 899	237 935 461	272 688 854	132 211 029	140 477 825

NOTE 14 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
					Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
* Emprunt obligataire 2007 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 II	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
* Emprunt obligataire 2008 III	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt obligataire 2009 I	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2009"	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
* Emprunt obligataire 2009 II	9 000 000	-	3 000 000	6 000 000	3 000 000	3 000 000
* Emprunt obligataire 2010 I	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2010 II	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2010"	16 000 000	-	4 000 000	12 000 000	8 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2011 I	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 II	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2011 III	30 000 000	-	6 000 000	24 000 000	18 000 000	6 000 000
* Emprunt obligataire 2012 I	30 000 000	-	3 518 000	26 482 000	22 964 000	3 518 000
* Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	-	20 000 000	17 070 000	2 930 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-I"	-	20 000 000	-	20 000 000	16 000 000	4 000 000
* Emprunt obligataire 2013 I	-	30 000 000	-	30 000 000	27 516 000	2 484 000
* Emprunt subordonné "Tunisie Leasing Subordonné 2013-II"	-	18 810 000	-	18 810 000	18 810 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	212 000 000	68 810 000	57 518 000	223 292 000	165 360 000	57 932 000

NOTE 15 : PROVISIONS POUR PASSIFS ET CHARGES

Les provisions pour risques se détaillent par société intégrée comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Provisions pour risques divers, Tunisie Leasing	1 188 123	1 103 123
- Provisions pour risques divers, Tunisie Factoring	1 259 250	1 032 550
- Provisions pour risques divers, MLA	2 307 476	-
<u>Total général</u>	<u>4 754 849</u>	<u>2 135 673</u>

NOTE 16 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Avances et acomptes reçus des clients	15 539 786	17 140 351
- Dépôts et cautionnements reçus	6 008 988	6 378 928
<u>Total général</u>	<u>21 548 774</u>	<u>23 519 279</u>

NOTE 17 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Personnel, remunerations dues	797 992	582 993
- Personnel, provisions pour congés payés	897 942	1 317 724
- Personnel, autres charges à payer	743 150	1 204 551
- Fonds social	245 314	265 076
- Etat, retenues sur salaires	232 657	280 471
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	550 836	442 031
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	81 936	36 932
- Etat, impôts sur les bénéfices	4 906 302	5 433 647
- Etat, TVA à payer	2 769 171	2 528 764
- Etat, autres impôts et taxes à payer	41 601	60 060
- Actionnaires, dividendes à payer	31 603	3 791 017
- Avance sur titres immobilisés	270 000	-
- Associés, opérations sur le capital	-	750 000
- C.N.S.S	673 606	743 545
- Autres comptes créditeurs	4 884 874	2 424 954
- Diverses charges à payer	2 045 703	3 816 661
- Produits constatés d'avance	160 244	144 923
<u>Total</u>	<u>19 332 930</u>	<u>23 823 348</u>

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31-déc</u>	
		<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Capital social	(A)	41 500 000	35 000 000
- Réserve légale		4 150 000	3 500 000
- Prime d'émission	(A)	39 500 000	22 500 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		9 492 000	6 992 000
- Réserves affectée à l'augmentation du capital	(A)	3 500 000	-
- Autres réserves		4 889 125	4 889 125
- Ecart de conversion		3 518 305	1 966 036
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	2 221 950	2 218 564
- Dividendes reçus des filiales		3 037 008	6 489 709
- Résultats reportés		22 879 363	22 792 081
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>134 687 751</u>	<u>106 347 515</u>
- Résultat net des sociétés intégrées		18 860 074	19 515 198
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	(B)	3 278 117	1 263 526
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(7 482 273)	(8 917 815)
Résultat net revenant à la société consolidante (1)		<u>14 655 918</u>	<u>11 860 909</u>
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	<u>149 343 669</u>	<u>118 208 424</u>
Nombre d'actions (2)	(D)	8 113 889	7 300 000
Résultat par action	(1) / (2)	1,806	1,625

(A) L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 actions, en trois tranches réparties en 300.000 actions la première tranche, 300.000 actions la deuxième tranche et 400.000 actions la troisième tranche, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2013, le 1er janvier 2014 et le 1er janvier 2015, à raison de :

- 3 action nouvelle pour 80 anciennes pour la première tranche.
- 3 action nouvelle pour 83 anciennes pour la deuxième tranche.
- 2 action nouvelle pour 43 anciennes pour la troisième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2013 à la somme de 41.500.000 Dinars divisé en 8.300.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) Voir note 9

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31 décembre 2013

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Réserves affectées à l'augmentation du capital	Autres réserves	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Dividendes reçus des filiales	Résultats reportés	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2011	35 000 000	3 500 000	4 092 000	22 500 000	-	4 889 125	1 689 981	3 315 045	3 934 004	23 650 362	9 526 719	112 097 236
Effets ajustements résultats filiales										(665)		(665)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/05/2012			2 900 000						(4 044 651)	4 497 277	(3 352 626)	-
Affectations des résultats des filiales								(1 096 481)	2 765 287	4 430 176	(6 174 093)	(75 111)
Dividendes reçus des filiales intégrées									3 835 069	(3 835 069)		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011										(5 950 000)		(5 950 000)
Ecart de conversion							276 055					276 055
Résultat consolidé au 31 décembre 2012											11 860 909	11 860 909
Solde au 31 décembre 2012	35 000 000	3 500 000	6 992 000	22 500 000	-	4 889 125	1 966 036	2 218 564	6 489 709	22 792 081	11 860 909	118 208 424
Augmentation par apport en numéraire, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	5 000 000			17 000 000								22 000 000
Augmentation par incorporation de réserves, approuvée par L'A.G.E du 04/10/2012	1 500 000				3 500 000					(5 000 000)		-
Affectations approuvées par l'A.G.O du 04/06/2013		650 000	2 500 000						(6 489 709)	7 333 167	(3 993 458)	-
Affectations des résultats des filiales								3 386	1 222 640	6 568 483	(7 867 451)	(72 942)
Dividendes reçus des filiales intégrées									1 814 368	(1 814 368)		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2012										(7 000 000)		(7 000 000)
Ecart de conversion							1 552 269					1 552 269
Résultat consolidé au 31 Décembre 2013											14 655 918	14 655 918
Solde au 31 décembre 2013	41 500 000	4 150 000	9 492 000	39 500 000	3 500 000	4 889 125	3 518 305	2 221 950	3 037 008	22 879 363	14 655 918	149 343 669

NOTE 19 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31-déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Tunisie Factoring		
- Dans le capital	4 157 175	4 157 175
- Dans les réserves	3 314 373	2 903 485
- Dans le résultat	(A) 741 401	672 790
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA		
- Dans le capital	43 879 465	43 879 465
- Ecart de conversion	8 781 683	5 169 777
- Dans les réserves	13 213 060	8 063 503
- Dans le résultat	(A) 6 821 574	8 238 422
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD		
- Dans le capital	1 400	1 400
- Dans les réserves	8 886	2 283
- Dans le résultat	(A) 6 392	6 603
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la SPCS		
- Dans le capital	3 500 100	3 500 100
- Dans les réserves	-	-
- Dans le résultat	(87 094)	-
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>84 338 416</u>	<u>76 595 003</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A) <u>7 482 273</u>	<u>8 917 815</u>

NOTE 20 : REVENUS DE LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- intérêts conventionnels	76 688 297	69 784 985
- Intérêts intercalaires	970 141	971 657
<u>Revenus bruts de leasing</u>	(A) <u>77 658 438</u>	<u>70 756 641</u>
- Intérêts de retard	(B) 1 697 103	1 273 073
<u>Total des autres produits</u>	<u>1 697 103</u>	<u>1 273 073</u>
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(495 686)	(609 430)
. Intérêts de retard	(1 013 032)	(750 062)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	497 948	830 476
. Intérêts de retard antérieurs	533 577	272 989
<u>Variation des produits réservés</u>	(C) <u>(477 193)</u>	<u>(256 027)</u>
<u>Total des revenus du leasing</u>	(A)+(B)+(C) <u>78 878 348</u>	<u>71 773 688</u>

NOTE 21 : REVENUS DE FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2013, se présente ainsi :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Commissions de factoring	4 648 217	4 361 054
- Intérêts de financement	7 580 758	5 709 399
<u>Total</u>	<u>12 228 975</u>	<u>10 070 453</u>

NOTE 22 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Intérêts des emprunts obligataires	12 334 957	11 855 763
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	7 991 495	5 681 768
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	8 353 605	6 341 673
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	440 058	456 932
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>29 120 115</u>	<u>24 336 136</u>
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	1 218 820	840 296
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	3 586 772	3 500 867
- Autres	1 526 059	1 366 795
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>6 331 651</u>	<u>5 707 958</u>
<u>Total général</u>	<u>35 451 766</u>	<u>30 044 094</u>

NOTE 23 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	7 705 870	8 392 972
- Dotations aux provisions collectives	34 680	1 196 774
- Reprises sur provisions collectives (MLA)	(108 056)	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(5 644 718)	(5 854 933)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	1 388 232	467 035
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(460 145)	(201 375)
- Créances radiées (Tunisie Leasing)	7 133	2 311 154
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Tunisie Leasing)	(7 133)	(2 150 159)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées (Tunisie Leasing)	-	(160 995)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	2 035 510	783 474
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(447 633)	(563 010)
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	<u>4 503 740</u>	<u>4 220 936</u>

NOTE 24 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	<u>31-Déc</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	461 565	899 949
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(13 796)	(13 796)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	2 555 202	264 737
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(1 894)	-
<u>Dotations nettes aux provisions pour risques divers</u>	<u>3 001 078</u>	<u>1 150 890</u>

NOTE 25 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Factoring (TF)

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF dans laquelle elle détient 56,98%, pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers.

Les cautions en vigueur au 31 décembre 2013 accordées au profit de CITIBANK s'élèvent à 11 000 KDT.

Location du siège

La Tunisie Factoring a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. Tunisie Leasing a facturé à Tunisie Factoring le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 162 239 DT au titre de l'exercice 2013.

Tunisie Leasing (TL) – Tunisie Location Longue Durée (TLLD)

Engagement Leasing

Au cours de l'exercice 2013, TL a mis en force 69 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,44 % du capital, pour une valeur totale de 4 578 KDT.

La marge brute réalisée en 2013 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 768 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 11 700 KDT.

Cautions données

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 1 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès d'Amen Bank.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 26 Décembre 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 2 000 000 DT contracté auprès d'Amen Bank, pour les besoins du financement de l'acquisition de véhicules.

L'encours des cautions données au profit de l'AMEN BANK s'élève, au 31 décembre 2013, à 2 677 834 DT.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 30 Août 2012 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB, pour les besoins du financement de l'acquisition de 25 véhicules.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 23 Avril 2013 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 500 000 DT contracté auprès de l'ATB.

Le Conseil d'Administration de TL réuni le 22 Avril 2014 a autorisé l'octroi d'une caution solidaire en faveur de Tunisie LLD, au titre d'un prêt de 420 000 DT contracté auprès de l'ATB.

L'encours des cautions accordées au profit de l'ATB s'élève, au 31 décembre 2013, à 983 828 DT.

Location du siège

Tunisie Location Longue Durée a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), qui a fait l'objet d'une fusion absorption par la Tunisie Leasing en 2012. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La TL a facturé à Tunisie Location Longue durée le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, télécom, eau et électricité) pour un montant de 55 417 DT au titre de l'exercice 2013.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec Tunisie Leasing un contrat de location de voitures.

Les voitures mises à la disposition de Tunisie Leasing à fin 2013 sont au nombre de 19.

Les charges supportées au titre de l'année 2013 s'élèvent à 179 KDT.

Personnel détaché

Au cours de l'année 2013, la société Tunisie Leasing a facturé à la société TLLD la somme de 176 KDT représentant les rémunérations du gérant.

Tunisie Leasing (TL) – Maghreb Leasing Algérie (MLA)

Compte courant

Le compte courant de MLA, dans laquelle TL détient 30% (dont 11,28% à travers un contrat de Portage) du capital, est débiteur de 327 KDT.

TL a conclu avec MLA, le 28 juin 2011, un troisième avenant au contrat d'assistance technique signé le 02 mai 2006 et autorisé par le Conseil d'Administration du 4 mai 2007, en vertu duquel les honoraires de TL ont été portés de 150 000 € à 159 125 € par an et ce à partir du 1er avril 2011 et de 159 125 € à 169 845 € par an, à partir du 1er avril 2012.

Un quatrième avenant a été signé le 8 avril 2013, en vertu duquel, les honoraires de TL sont portés à 187 920 € pour la période allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 et à 172 800 €, pour la période allant du 1er avril 2014 au 31 mars 2015.

Les prestations facturées en 2013 dans ce cadre, s'élèvent à 402 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Tunisie Valeurs

Commissions

Tunisie Valeurs assure les opérations de mise en place et de gestion des emprunts obligataires, émis par la TL ainsi que la tenue des comptes des valeurs de cette dernière.

Les honoraires facturés par Tunisie Valeurs et relatifs à l'exercice 2013 s'élèvent à 423 KDT en HT.

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2012 sur le contrat de Tunisie Valeurs s'élève à 81 KDT.
Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 3 436 KDT, dont 934 KDT relatif à un contrat en cours de Mise en Force, et les dépôts de garantie totalisent un montant de 1 806 KDT.

Financement en billets de Trésorerie

Tunisie Leasing a émis, le 11 Juillet 2013, un billet de trésorerie de 3 500 KDT qui a été souscrit par la Société Tunisie Valeurs, échu le 30 Août 2013, au taux facial de 6,25%.

Le montant des intérêts constatés parmi les charges de l'exercice s'élève à 30 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - TUNINVEST FINANCE GROUP (TFG)

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur le contrat de Tuninvest Finance Group s'élève à 31 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 2 181 KDT, dont 987 KDT relatif à un contrat en cours de Mise en Force, et les dépôts de garantie totalisent un montant de 1 000 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Société Dar El Jeld

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur les contrats de la société Dar El Jeld s'élève à 56 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 1 113 KDT et les dépôts de garantie totalisent un montant de 500 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - Société Makateb El Horcheni

Engagement leasing

La marge brute réalisée en 2013 sur le contrat de la société Makateb El Horcheni s'élève à 1 KDT.

Au 31 décembre 2013, l'encours financier s'élève à 11 KDT.

Tunisie Leasing (TL) - AMEN BANK

Au 31 décembre 2013, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de Tunisie Leasing ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 8 029 183 DT créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de Tunisie Leasing s'élève à 27 244 260 DT,
- Tunisie Leasing a enregistré au niveau des emprunts, une dette d'un montant de 2 943 693 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 3 135 788 DT.

Tunisie Leasing (TL) - PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La Tunisie Leasing a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la Tunisie Leasing dans le domaine de développement, le domaine informatique et en

matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaire de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxe. Le montant des frais supportés par la Tunisie Leasing au titre de l'exercice 2013 s'élève à 150 KDT (HT).

Le conseil d'administration réuni le 26 décembre 2013 a autorisé le renouvellement de cette convention.

Tunisie Factoring (TF) – Tunisie Valeurs

Portage

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40.000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39.940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10.000 DT HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat. Le montant facturé par Tunisie Valeurs en 2013 au titre de l'exercice 2012, s'élève à 4.814 DT.

Financement en billets de Trésorerie

TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de la société Tunisie Valeurs détenue à hauteur de 30% par Tunisie Leasing. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 11.536 DT.

L'encours des billets de trésorerie au 31 décembre 2013 est nul.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Tunisie Factoring

Financement en billets de Trésorerie

TF a réalisé en 2013 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Location Longue Durée. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2013 s'élève à 97.728 DT.

L'encours des billets de trésorerie s'élève à 2.000.000 DT au 31 décembre 2013.

Tunisie Location Longue Durée (TLLD) – Société Pôle de Compétitive de Sousse

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a loué deux voitures à la Société Pôle de Compétitive de Sousse, les produits réalisés à ce titre se sont élevés à 8.010 DT.

NOTE 26 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 22 Avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Messieurs les Actionnaires de Tunisie Leasing

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de Tunisie Leasing pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 957 938 159 DT et un résultat consolidé de 14 655 918 DT, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du groupe Tunisie Leasing comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction du groupe est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 28 Avril 2014

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

